



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 août 2016
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 9 août 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Les représentants du régime syrien persistent à exploiter les tribunes offertes par l'ONU pour détourner l'attention de la communauté internationale des crimes contre l'humanité et des atrocités de masse qu'il commet systématiquement en cherchant à déformer et falsifier les faits et à tenir la communauté internationale responsable du fiasco de ses propres politiques criminelles irresponsables. Il a d'abord cherché à taxer de terrorisme le peuple syrien, descendu dans la rue pour mener une révolution pacifique populaire, et ensuite les États qui ont soutenu les droits du peuple et condamné les crimes épouvantables et inqualifiables perpétrés contre lui. Plusieurs lettres vous ont été adressées dans ce cadre, dont la plus récente, datée du 6 juillet 2016 (S/2016/594), comporte divers mensonges au sujet de mon pays.

L'État du Qatar réfute catégoriquement toutes les affirmations faites dans les lettres du représentant du régime syrien et rappelle les faits suivants :

- Le terrorisme est né, a grandi et s'est propagé en Syrie, du fait des politiques terroristes suivies par le régime syrien, des attaques brutales persistantes commises contre les civils et de la coopération qu'il a établie avec des groupes terroristes pour assurer sa propre survie. Le régime a suivi une politique consistant à tuer, à terroriser, à assiéger des villes, à mener des raids aériens contre des civils, à détruire des écoles, des lieux de culte, des hôpitaux et autres établissements de santé, à viser le personnel médical, les travailleurs humanitaires et les convois d'acheminement de fournitures médicales aux personnes malades et nécessiteuses, au mépris de l'ensemble des normes morales, humanitaires et juridiques, ce qui indique sans l'ombre d'un doute sa nature terroriste;
- L'État du Qatar condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motivations, le moment et les auteurs, du fait des graves menaces qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales. L'État du Qatar souligne également que tous les États doivent lutter contre le terrorisme avec tous les moyens dont ils disposent, conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international des droits de



l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés. L'État du Qatar est déterminé à faire face à ce fléau et à soutenir les efforts régionaux et internationaux en vue de l'établissement de la stabilité et de la sécurité dans la région et dans le monde entier;

- La position de principe de l'État du Qatar concernant la crise en Syrie découle de son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux autres instruments internationaux qui préconisent le droit des peuples à l'autodétermination et à une vie de dignité, ainsi que la protection et la promotion des droits de l'homme. Sa position se fonde également sur la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique, de l'ONU et de ses divers organes. Elle tient également à son attachement à un règlement pacifique du conflit et à son rejet total des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme;
- L'État du Qatar réaffirme son soutien à un règlement politique de la crise en Syrie, fondé sur le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 et la mise en place d'une autorité de transition dotée des pleins pouvoirs exécutifs, de manière à répondre aux aspirations du peuple, tout en préservant l'intégrité territoriale, la souveraineté, l'unité et l'indépendance de la Syrie. Étant convaincu qu'une solution politique est possible, l'État du Qatar a participé aux réunions internationales consacrées à la crise syrienne, à commencer par la réunion de Genève de 2012, et est membre actif du Groupe international de soutien pour la Syrie;
- L'État du Qatar réaffirme qu'il continuera de coopérer avec l'ONU et la communauté internationale pour mettre un terme aux souffrances du peuple syrien.

L'État du Qatar demande une fois encore à l'ONU et au Conseil de sécurité en particulier de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les civils contre les crimes perpétrés par le régime et pour demander des comptes aux responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de veiller à ce que leurs auteurs n'échappent pas aux sanctions et soient traduits devant la justice internationale.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente
(Signé) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**